

# GRILLE TARIFAIRE 2023 PETITS-FILS PARIS 18

## Service mandataire

**Aucun frais d'inscription, ni de résiliation n'est facturé.**

Nos tarifs comprennent la présélection de l'intervenant, les formalités liées à son embauche, le paiement de son salaire, des indemnités de transport et des charges, ainsi que le remplacement de l'intervenant en cas d'absence. Nos prestations peuvent être réglées par Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé et prises en charge, sous conditions, par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), par la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), par l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), et dans certains cas par l'Assurance Maladie. Pour plus de détails voir au verso de la grille tarifaire.

## Auxiliaire de vie

Heures	Tarif horaire TTC*	dont salaire + charges + indemnités de transport	dont frais de mandat HT	dont TVA sur frais de mandat	Coût réel après crédit d'impôt
<b>Tranche A</b> Jusqu'à 25 h par semaine **	31,50 €	16,51 €	12,49 €	2,50 €	15,75 €
<b>Tranche B</b> De 26 h à 40 h par semaine **	30,50 €	16,51 €	11,66 €	2,33 €	15,25 €
<b>Tranche C</b> Plus de 40 h par semaine **	27,50 €	16,51 €	9,16 €	1,83 €	13,75 €

Forfait	Tarif TTC*	dont salaire + charges + indemnités de transport	dont frais de mandat HT	dont TVA sur frais de mandat	Coût réel après crédit d'impôt
Forfait nuit de 12h ** (1)	180,00 €	108,31 €	59,74 €	11,95 €	90,00 €
Forfait journée de 12h ** (2)	250,00 €	158,31 €	76,40 €	15,28 €	125,00 €
Forfait 24h/24 ** (3)	365,00 €	266,62 €	81,98 €	16,40 €	182,50 €
Garde-malade de nuit 12h (4)	285,00 €	189,64 €	79,47 €	15,89 €	142,50 €

## Aide administrative

Heures	Tarif horaire TTC*	dont salaire + charges + indemnités de transport	dont frais de mandat HT	dont TVA sur frais de mandat	Coût réel après crédit d'impôt
À partir de 1h par semaine	40,00 €	27,07 €	10,77 €	2,15 €	20,00 €

Les tarifs sont indiqués sur la base d'hypothèses de rémunération de l'intervenant (salaire conventionnel des assistants de vie de niveau V avec majoration), de cotisations sociales (taux légaux en vigueur), d'indemnité de transport et de frais de mandat standards moyens. La détermination du salaire reste une prérogative du client particulier employeur. Le taux de TVA appliqué est de 20%. La TVA s'applique sur les frais de mandat liés au mandat de gestion proposé.

\* Les samedis, dimanches et jours fériés, une majoration de 20% du tarif TTC est appliquée. Le 1er Mai une majoration de 100% du tarif TTC est appliquée. Le salaire de l'intervenant et les charges sociales afférentes (inclus dans le prix TTC affiché) ne sont pas assujettis à la TVA.

\*\* Les tarifs indiqués sont proposés pour les personnes bénéficiant de l'exonération de cotisations "aide à domicile - totale" telle que définie par l'Urssaf, c'est-à-dire pour les personnes titulaires de l'APA, les personnes âgées de plus de 60 ans et titulaires d'une carte d'invalidité (80%) ou attestation médicale d'incapacité à effectuer seul(e) les actes de la vie courante, les titulaires de la PCH. En l'absence de justificatif, ces tarifs TTC sont majorés de 20%.

(1) Ce tarif est proposé pour une nuit de 12 heures dont 8 heures de présence de nuit de l'intervenant avec une pièce séparée pour dormir.

(2) Ce tarif comprend 6 heures de présence responsable de l'intervenant.

(3) Ce tarif comprend une présence de jour de 12 heures (dont 6 heures de présence responsable de l'intervenant) et une nuit de 12 heures (dont 8 heures de présence de nuit avec une pièce séparée pour dormir).

(4) Ce tarif est proposé pour une garde de nuit de l'intervenant qui reste à proximité de la personne aidée (pas de pièce séparée pour dormir).